

# Commune de Luc

Le village  
48250 LUC

Tél : 04 66 46 60 07

Fax : 04 66 46 02 37

Courriel : [mairie.luc48@wanadoo.fr](mailto:mairie.luc48@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016

### Ordre du jour :

- Validation du taux d'avancement de grade 2016 de l'employé communal
- Résiliation partielle du bail emphytéotique d'Espradels
- Aménagement du village – Le Plot – Demande de subventions
- Réhabilitation des logements ancienne poste – Demande de subventions
- Vente de terrain à Jean-Marc GADEN et Simone BREYSSE
- Questions diverses

**Conseillers en exercice :** 11

**Participants à la délibération :** 9

**Convocation :** 07 janvier 2016

**Date d'affichage :** 07 janvier 2016

**Présents :** Marie-Hélène GIANIEL - Michel CANNARD - Julien BOUVIER - Martine CHAZE - Gilles CHABALIER - Brigitte RANC - Yannick ROUVIERE - Jérémy ROUX

**Absente :** Elisabeth BORNOT - Françoise PERRET

**Secrétaire de séance :** Yannick ROUVIERE

### 1) Taux d'avancement de grade 2016

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le budget communal (ou de l'établissement) ;

Vu le tableau des effectifs ;

### **Vu l'avis du comité technique du 14 décembre 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer pour l'année 2016 les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade, et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

| <b>Filière technique</b>         |                                  |                 |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|
| <b>Cadre actuel</b>              | <b>Possibilité d'avancement</b>  | <b>Taux (%)</b> |
| Adjoint technique de 2ème classe | Adjoint technique de 1ère classe | 100             |

### 2) Régularisation de l'allotissement de la section d'Espradels

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur René TOURNAYRE a cessé son activité d'exploitant agricole.

Un bail lui avait été consenti allant du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 2017. Il y a lieu de régulariser cette situation et donc de demander à la SAFER Languedoc Roussillon de procéder à la résiliation de son bail.

Ces terrains seront ensuite attribués aux exploitants qui en feront la demande tout en respectant l'article L2410-10 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord pour la résiliation partielle du bail emphytéotique conclu avec Monsieur René TOURNAYRE,
- autorise le maire à signer tous documents nécessaires,
- décide de confier le dossier à Maître Odilon VASSE, notaire à Langogne,
- décide de prendre en charge tous les frais liés à ce dossier.

### **3) Aménagement de village - tranche 4 - Quartier Le Plot - Demande de subvention DETR 2016.**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les aménagements déjà réalisés dans le village de Luc et propose de poursuivre dans cette optique en effectuant la tranche 4 qui consiste à reprendre au quartier du Plot la voie communale n° 15 qui va de la voie communale n° 1 à la laiterie sur la RD 906.

Ces travaux comprennent la réfection complète de la voirie, la mise en discrétion des réseaux secs et le drainage des eaux de ruissèlement.

Il leur présente les devis correspondants dont le montant prévisionnel hors taxes des travaux s'élève à la somme totale de **166 867.77 €**.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et après discussion, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet ainsi présenté,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à ces travaux,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, une subvention au taux le plus élevé possible.

### **4) Réhabilitation de deux logements - Demande de subvention DETR 2016.**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du projet de réhabilitation de deux logements dans les locaux de l'ancien bureau de poste situé dans le village de Luc, attenant à la mairie.

Il leur présente les devis établis par SCP Bonnet & Teyssier, architectes à Mende dont le montant prévisionnel hors taxes s'élève à la somme totale de **156 155.00 €** incluant les honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux à réaliser.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et après discussion, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet ainsi présenté,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à ces travaux,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, une subvention au taux le plus élevé possible.

### **5) Vente de terrain GADEN - BREYSSE/COMMUNE**

Suite à la demande de M et Mme Jean-Marc GADEN et de Mme Simone BREYSSE, monsieur le maire propose de vendre une surface de terrain faisant partie du domaine public communal attenant aux parcelles de M et Mme Jean-Marc GADEN et Mme Simone BREYSSE.

Il est à noter que cette partie n'est pas utilisée par la circulation publique et que selon l'article L141-3 du code de la voirie routière, « les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de prononcer le déclassement de l'emprise concernée et son intégration au domaine privé en vue de la vente.

Selon le plan d'arpentage ci-joint la commune cède à M et Mme Jean-Marc GADEN et Mme Simone BREYSSE une surface de 129 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour et 2 abstentions :

- **ACCEPTE** le déclassement de l'emprise concernée et son intégration au domaine privé en vue de la vendre à M et Mme Jean-Marc GADEN et Mme Simone BREYSSE
- **ACCEPTE** de vendre à M et Mme Jean-Marc GADEN et Mme Simone BREYSSE une surface de 129 m<sup>2</sup>
- **FIXE** le prix de vente à 7.50 € le m<sup>2</sup>, soit un total **967.50 €**,
- **DECIDE** que tous les frais d'arpentage et d'actes notariés relatifs à cette vente sont à la charge des acquéreurs,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

*Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 19 novembre 2015.*

#### **6) Aménagement de village - tranche 4 - Quartier Le Plot - Demande de subvention Conseil Départemental.**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les aménagements déjà réalisés dans le village de Luc et propose de poursuivre dans cette optique en effectuant la tranche 4 qui consiste à reprendre au quartier du Plot la voie communale n° 15 qui va de la voie communale n° 1 à la laiterie sur la RD 906.

Ces travaux comprennent la réfection complète de la voirie, la mise en discrétion des réseaux secs et le drainage des eaux de ruissèlement.

Il leur présente les devis correspondants dont le montant prévisionnel hors taxes des travaux s'élève à la somme totale de **166 867.77 €**.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et après discussion, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet ainsi présenté,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à ces travaux,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental, une subvention au taux le plus élevé possible.